Cinquante troisième année. - N ° 227 A Lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 3742

90 – TERRITOIRE DE BELFORT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT

Ventes et cessions

529 791 931 RCS Belfort.
HOLDING MSV.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 89166.00 EUR.
Adresse : Rue des Murots, 25380 Belleherbe.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE HOLDING MSV Société à responsabilité limitée au capital de 89 166 euros Siège social : 2 Rue des Murots 25380 BELLEHERBE 529 791 931 RCS BELFORT ET SALAISONS COMTOISES Société à responsabilité limitée au capital de 45 000 euros Siège social : 2 Rue des Murots 25380 BELLEHERBE 390 669 091 RCS BELFORT AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BELLEHERBE du 12 novembre 2019, la société HOLDING MSV, société à responsabilité limitée au capital de 89 166 euros, dont le siège social est 2 Rue des Murots 25380 BELLEHERBE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BELFORT sous le numéro 529 791 931, et la société SALAISONS COMTOISES, société à responsabilité limitée au capital de 45 000 euros, dont le siège social est 2 Rue des Murots 25380 BELLEHERBE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BELFORT sous le numéro 390 669 091, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société HOLDING MSV par la société SALAISONS COMTOISES. La société HOLDING MSV ferait apport à la société SALAISONS COMTOISES de la totalité de son actif, soit 343 657,01 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 71 629,04 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 272 027,97 euros. En rémunération de cet apport net, 900 parts nouvelles de 15 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société SALAISONS COMTOISES à titre d'augmentation de son capital social de 13 500 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 258 527,97 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 15 parts de la société SALAISONS COMTOISES pour 1 part de la société HOLDING MSV. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société HOLDING MSV depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SALAISONS COMTOISES. La société HOLDING MSV sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de

la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BELFORT au nom des deux sociétés le 15 novembre 2019. Pour avis.

